20me Année N° 6188 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 15 Juin 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . 13.50
» » Six mois . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois . . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout Abonnement continue, sauf réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne . . . 25 c.
Réclames : » . . . 70 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les décrés Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1881

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	13 JUIN	14 JUIN
3 0/0	86 70 ./.	86 85 ./.
3 0/0 amortissable	88 80 ./.	88 00 ./.
Amortissable nouveau	86 20 ./.	87 00 ./.
4 1/2 0/0	114 25 ./.	114 35 ./.
Emprunts 5 0/0	119 10 ./.	119 15 ./.

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié & Cie.	13 JUIN	14 JUIN
3 0/0	86 70	86 92
3 0/0 amortissable	88 00	88 10
3 0/0 amortissable nouv.	87 00	37 17
5 0/0	119 27	119 40
Banque de France	5795 00	5775 00
Banque d'Escompte	850 00	848 00
» Hypothécaire	685 00	682 00
» de Paris	1342 00	1317 00
Foncier Algérien	730 00	728 00
Foncier de France	1740 00	1743 00
Mobilier	770 00	777 00
Générale	725 00	723 00
Union	1342 50	1320 00
Suez	1842 50	1845 00
Unitée	387 50	396 00
Italien	93 60	93 20
Russe 1877	95 1/4	95 1/2
Vanderbank	000 00	000 00
Banque ottomane	666 25	671 00
Chemins espagnols	795 00	792 00
Chemins autrichiens	800 00	817 00
Lombards	271 06	268 00
Nord d'Espagne	638 00	630 00
Saragosse	000 00	565 00
Panama	525 00	525 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, représentés à Roubaix, par M. Buiteau-Grymonprez :

Havre, 14 juin.

Ventes 600 b. Marché ferme.

Liverpool, 14 juin.

Ventes 7,000 b. Marché inchangé.

New-York, 14 juin.

New-York, 11 1/16.
Recettes 7,000 b.
New-Orléans low middling 77 1/2
Savannah » » 79 ./.

BULLETIN DU JOUR

« *Pas de dissolution, pas de prorogation,* » c'est ce qui résulte du rejet, par les quatre groupes de la gauche de la Chambre, de la motion Bardoux, tendant à « inviter le président de la République à prendre les mesures nécessaires pour que les colléges électoraux fussent convoqués le 17 juillet prochain. » Sur les 320 députés qui ont examiné hier l'« opportunité » de cette proposition, il ne s'en est trouvé que 70 contre 250 pour l'approuver.

C'est un nouvel échec, c'est un échec grave pour M. Gambetta. Son journal officiel avait pris très-nettement position, et hier matin encore, la *République française* disait : « *Il faut avancer les élections générales.., il faut que la Chambre parte et que le ministère reste, pour donner la parole à la France, et tout cela le plus tôt possible.* » On verra par le compte-rendu que nous publions plus loin que les raisons invoquées par la *République* n'ont pas touché les gauches, et, symptôme autrement fâcheux de l'esprit de résistance qui semble se produire dans ses rangs, le groupe de l'Union républicaine, qui était regardé comme le bataillon sacré du Palais-Bourbon, a rejeté la motion Bardoux, par 72 voix contre 50 ! M. Spuller, cependant, y a donné de sa personne, et l'on sait qu'il passe pour le phonographe de M. Gambetta : le président de la Chambre parle, M. Spuller répète.

Ses arguments ont été pressants; il n'a même pas hésité à faire intervenir le ministère, qu'il a représenté comme favorable à une séparation anticipée des Chambres. Mais rien n'y a fait, et M. Spuller n'a réussi qu'à accentuer la défaite de son patron.

A quels mobiles ont obéi les députés récalcitrants ?

Il est assez malaisé de les préciser. Peut-être est-il permis d'en chercher la cause dans la crainte d'une nouvelle dissolution si les élections avaient eu lieu en juillet. La *République française* disait l'autre jour que le pays se prononcerait, en nommant ses députés, pour ou contre le scrutin de liste. Si la nouvelle Chambre avait été hostile au scrutin d'arrondissement, qui aurait été affirmer qu'après lui avoir fait voter la loi Bardoux, on ne l'aurait pas renvoyée logiquement devant les électeurs ? Or, une élection « coûte bon » et puis le suffrage universel est capricieux ! Tandis que si la Chambre n'est renouvelée qu'en octobre, il est probable que d'ici là bien des irritations seront calmées, et que l'on « fera ses trois ans » sans avoir à redouter des surprises désagréables. Que fera M. Gambetta maintenant ? Conseillera-t-il à MM. Constans et Cazot de quitter le cabinet ? Nous ne le pensons pas. M. Gambetta a dit un jour qu'il fallait, en politique, « savoir avaler des crapauds. » Il a digéré déjà celui du scrutin de liste : il subira celui du rejet de la dissolution, et pour parler comme Cyprienne dans *Divorçons*, « il n'y aura qu'une mouche de plus dans son lait. »

On a commencé hier à la Chambre à discuter la proposition Laisant, qui a pour but, on s'en souvient, de réduire à trois ans la durée du service militaire dans l'armée active et de supprimer le volontariat d'un an. Le ministre de la guerre repousse ce projet et lui oppose un autre système qui consiste à ne garder que quarante mois sous les drapeaux les soldats qui font partie de la première portion du contingent. La question est importante, et l'on se demande si la Chambre, qui agonise, a tout le sang-froid nécessaire pour l'étudier. Il nous semble aussi qu'elle se devrait à elle-même de laisser à ses successeurs le soin de se prononcer. Nous ne croyons pas nous tromper, en effet, en avançant que, lors du 16 mai, les 363 affirmaient qu'ils ne toucheraient pas à la loi de 1872. Quoi qu'il en soit, on voit que la Chambre poursuit avec sérénité la discussion des projets inscrits à son ordre du jour. Peut-être aurons-nous ainsi la satisfaction d'assister aux débats de la proposition Tallandier, qui figure depuis si longtemps au *Journal officiel* ? M. Trouard-Riolle, le député de Dieppe, en est le rapporteur, et ses électeurs auraient été enchantés de lui voir déployer à la tribune cette éloquence persuasive, abondante et correcte que l'auditoire restreint du conseil général de la Seine-Inférieure a été seul jusqu'ici à pouvoir apprécier.

Au Sénat, on a voté les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 de la loi relative à la gratuité de l'instruction primaire. La discussion continuera aujourd'hui.

ÉCHEC DE LA MOTION BARDOUX

Ajournement de la séparation anticipée du Parlement

On sait que les quatre groupes de la gauche de la Chambre des Députés étaient convoqués extraordinairement hier par leurs bureaux pour délibérer, non seulement sur la proposition Bardoux, mais encore sur la situation. La motion Bardoux, tendant à une séparation anticipée de la Chambre, a été repoussée.

C'est là l'évènement capital de la journée d'hier ; aussi croyons-nous devoir reproduire un compte-rendu aussi complet que possible, des délibérations de la gauche :

Union républicaine

La séance est ouverte à midi un quart. Beaucoup de membres sont présents :

M. Spuller, président, prend la parole et dit :

Samedi a eu lieu une réunion des bureaux des gauches. Nous n'avons pu prendre aucune résolution, et nous avons décidé de saisir les divers groupes. Une situation grave est née du vote du Sénat. Je n'ai pas à dire si nous devons nous séparer. Seuls, vous avez pouvoir pour faire connaître votre sentiment. L'opinion publique est surexcitée. (Protestations.)

Je dis que, toutes les fois qu'il y aura conflit entre les deux Chambres, l'opinion sera surexcitée. (Bruit.)

Tous les députés nouveaux se font inscrire à l'Union, ce qui indique que nous n'avons pas cessé d'être en communion avec le suffrage universel. Je me borne à vous dire que vous êtes ici pour vous prononcer sur la séparation.

Personne ne demande la parole pour soutenir la proposition Bardoux : dix ou douze membres la réclament contre.

M. Naquet. — Je suis résolument contre l'idée d'une séparation anticipée. Si la question était posée clairement comme au 16 Mai, je serais pour la séparation, mais du moment que le ministère continue la neutralité, la situation n'est plus la même. C'est un mauvais système que d'avancer les élections, on ne voit pas de ces coups de théâtre en Suisse et en Amérique. Je suis hostile à la qualité des Chambres, mais la Constitution existe, nous devons la respecter. Le Sénat a rejeté une loi votée par la Chambre ; y a-t-il là une raison de s'en aller ? Avez-vous demandé la séparation quand l'article 7, voté par la Chambre, a été rejeté par le Sénat ? Si le scrutin de liste avait été voté par le Sénat j'aurais compris la nécessité d'élections anticipées ; mais, du moment que rien n'est changé, je ne comprends pas. Nous avons voté le scrutin de liste parce que nous pensions qu'il se prêtait aux grandes réformes. Or, en nous en allant, que ferons nous ? Nous laisserons inachevées les grandes réformes : liberté de réunion, etc., qui sont en discussion (Interruption violente de M. Escarguel.)

M. Naquet. — C'est la révision qui va être mise en question. Croyez-vous qu'en quinze jours vous aurez le temps de poser cette question sérieusement devant le suffrage universel ? Il est notre juge, mais il faut lui laisser le temps de juger. (Applaudissements.)

M. Waldeck-Rousseau. — Avant tout il importe de dire qu'en demandant la séparation, nous n'avons aucune idée de revanche. C'est la rupture du Sénat avec la politique de conciliation qui a créé le conflit. Il éclate à un moment où la Chambre peut le moins faire abstration de son opinion. Forcément, la trêve est rompue. Nous assistons à la fin de la politique de transaction. Oui ! il y a des inconvénients à s'en aller, mais n'y a-t-il pas des inconvénients plus graves à rester ! (Applaudissements). Pouvons-nous continuer l'œuvre entreprise, pousuivre nos travaux utilement, alors que la politique de conciliation a abouti à une rupture ? L'accord n'existe plus ; il y a deux gauches ; de là des crises ministérielles constantes. Le ministère peut être renversé, vous aurez une coalition immédiate et vous ferez de la droite l'arbitre de la situation. (Applaudissements). La dislocation ministérielle est immédiate ; je dis qu'il vaut mieux aller devant le pays avant qu'elle se produise. Sous le régime parlementaire, les exemples d'élections anticipées sont nombreux. Nous arrivons au budget. Eh bien ! je dis qu'il y a un danger à aborder sa discussion dans ces conditions. Il faut entrer dans une politique plus résolue ; le pacte est rompu, une Assemblée n'a pas intérêt à se discréditer. (Applaudissements répétés).

M. Giraud. — Le pays a-t-il avantage à ce que des élections aient lieu immédiatement ? Je ne le crois pas, parce que la nouvelle Chambre sera élue par le même mode. On dit : le ministère ne peut rester dans ces conditions. Allons-nous donc déserter nos principes pour le combattre. Nous soutiendrons quand même le ministère ? (Protestations.) Nos adversaires ne cessent de dire : la république, c'est l'instabilité. En nous en allons, nous semblerons donner raison à nos adversaires. C'est la réaction qui profitera de notre désunion.

(La réunion est très-agitée. On entend à peine l'orateur au milieu du bruit.)

M. Ballue. — Je suis pour la séparation. Il faut se rappeler comment ce ministère a été conservé. C'est M. Naquet qui l'a sauvé et il l'a fait parce qu'il a compris que, dans cette Chambre, il serait impossible de former un autre ministère. Je dis que c'est là une situation dont il faut sortir. Le ministère a une politique qui n'est pas en conformité avec l'opinion de la Chambre. On oublie dans quelles conditions le Sénat a voté le maintien du scrutin d'arrondissement. Est-ce dans un intérêt républicain ? Non. Et la preuve c'est que le lendemain, le Sénat modifiait une loi républicaine. Plus nous irons, plus la situation s'aggravera. Dans ces conditions, il n'y a qu'une chose à faire : s'en aller.

M. Bamberger. — Je suis contre la séparation. Depuis quand est-il partisan d'élections anticipées ? Depuis le rejet du scrutin de liste. On a dit qu'il était impossible de voter le budget, parce qu'à cette occasion, tous les points de la politique vont surgir.

Mais supposons que les élections soient immédiates... Et d'abord, le cabinet accepte-t-il ?

M. Spuller, président. — Oui, le ministère est favorable à la séparation. (Bruit.)

M. Bamberger. — Soit ; mais, avec les élections, nous arriverons au mois d'août. On ne pourra siéger en ce moment. Il faudra attendre le mois d'octobre. La vérification des pouvoirs prendra du temps. Il faudra nommer une nouvelle commission du budget. Le temps manquera.

M. Escarguel. — Le Sénat, avec la complicicité du gouvernement, a accueilli par la question préalable une loie votée par la Chambre. Dans ces conditions, nous avons le devoir d'aller devant nos électeurs.

M. Achard. — Je demande que M. le président fasse connaître quelle a été l'attitude du bureau de l'Union dans cette question.

M. Spuller. — Je l'ai dit et je crois que je n'ai pas d'autres explications à donner. J'ai été avisé de la réunion des bureaux par M. Proust. Cette réunion était naturelle dans la circonstance. Dans cette réunion, il a été reconnu qu'il allait convoquer les groupes. Le gouvernement fera connaître son opinion.

M. Achard. — Nous savons que la proposition signée par M. Bardoux vient de M. Proust. Je ne dirai qu'un mot. Il y a de graves inconvénients à laisser inachevée l'œuvre que nous avons commencée.

M. Antonin Dubost dit qu'en allant aux urnes séparées, on risque d'être battus.

M. Donville-Maillefeu. — Nous, les adversaires résolus du droit de dissolution, nous ne devons pas aller au devant d'une dissolution anticipée. (Applaudissements). Je demande que nous nous ajournions à quinze jours pour discuter.

M. Allain-Targé. — Il ne s'agit pas de dissolution, mais de séparation. La crise actuelle est de celles qui ne peuvent s'arranger. Deux mois de séances amèneraient des incidents. Il ne faut pas être aux prises devant l'ennemi. Mais la question déterminante pour la séparation, c'est la question du budget. La Chambre n'avait droit qu'a voter quatre budgets, elle va en voter cinq. Puis, au point de vue budgétaire, n'y a-t-il pas des dangers ? L'impôt foncier va être adopté dans ces conditions. Nous n'avons pas l'indépendance nécessaire pour discuter le budget.

M. Cantagrel. — On ne nous a pas dit quelle serait la situation des députés actuels, alors que d'autres députés seraient nommés.

M. Allain-Targé. — La Chambre actuelle durera en fait jusqu'au 14 octobre.

La clôture est prononcée.

M. Spuller. — Les bureaux des groupes vont se réunir. Nous demandons que vous nous donniez un mandat. L'ajournement, demandé par M. Douville-Maillefeu, est repoussé.

M. Goblet. — Je suis pour la séparation, mais à la condition que le gouvernement sera favorable. Notre bureau devra donc demander l'avis du gouvernement.

La proposition de M. Goblet n'est pas adoptée.

La réunion est invitée à se prononcer.

Donne-t-elle oui ou non pouvoir à son bureau ?

La réunion se prononce contre la séparation.

Il y a environ 72 voix contre et 56 pour.

Gauche républicaine

Il y a 90 membres présents.

M. Pascal Duprat dit qu'il serait singulier de voir la Chambre venir demander au Sénat de voter la dissolution et de lui rendre le service de la dissoudre. Pour la tirer d'embarras, la Chambre doit se présenter au pays avec une série de réformes parachevées. Même avec le procédé de prorogation, elle ne peut se séparer sans avoir voté le budget, en laissant ce soins à une assemblée à venir. Le pays ne comprendrait pas la coexistence de deux Chambres : l'une encore constituée, mais sans force morale ; l'autre, forte de sa jeunesse même, mais sans pouvoir légal. Laquelle de ces deux Chambres serait convoquée, s'il se produisait un événement grave ? Il ne faut pas agiter le pays, et c'est l'agiter que de précipiter la crise des élections, en cédant à la rancune de la défaite éprouvée au Sénat par les partisans du scrutin de liste.

M. Carentin Guyho dit qu'en face de l'avis déjà visible de la réunion, il ne fera qu'indiquer, en la résumant, l'opinion contraire. Il lui semble politique, gouvernemental, vraiment conservateur, de choisir le meilleur moment pour les élections. Et quel moment préférable à celui-ci ? La guerre de Tunisie vient de s'achever avec profit et gloire, la récolte s'annonce bien ; les réactionnaires, déjà préparés au scrutin de liste, sont pris à l'improviste. Attendre, ce sera donner aux réactionnaires le temps de s'organiser et aux intransigeants celui de gagner du terrain. Rien n'indispose plus les électeurs qu'une longue période électorale, on l'a vu, à notre profit, au 16 Mai ; or, la période électorale est déjà commencée.

La discussion est close ; la gauche, à l'unanimité moins neuf voix, se prononce contre la séparation. A la même majorité, la réunion accepte la mise à l'ordre du jour dans le délai le plus rapproché qu'il sera possible.

Extrême gauche

A l'unanimité moins quatre voix, l'extrême gauche a repoussé la proposition Bardoux.

Le seul orateur qui ait défendu le projet de dissolution anticipée est M. Madier-Montjau.

MM. Clémenceau et Raspail l'ont combattue.

D'autres orateurs devaient prendre la parole ; mais le groupe ayant eu connaissance du résultat des délibérations des autres groupes a immédiatement passé au vote.

Centre gauche

A l'unanimité moins une voix, la réunion a repoussé la proposion Bardoux. Seul, M. René Brice s'est prononcé en faveur d'une dissolution anticipée.

Le résultat des délibérations des groupes donne une majorité considérable contre la proposition Bardoux, 248 voix contre 71. Dès lors, les bureaux des gauches ont jugé inutile de se réunir, la Chambre ne voulant pas de dissolution ni de prorogation.

Les embarras de l'opportunisme

Que le Sénat se rassure ! l'opportunisme, qui a le cœur encore plus grand dans la défaite que dans la victoire, l'opportunisme lui pardonne. L'opportunisme ne poursuivra pas la suppression du Sénat, il ne réclamera pas la révision de la Constitution, il est au-dessus des rancunes misérables, des ressentiments mesquins. et puis, s'il a le cœur haut, il a l'esprit vaste et ouvert, et il comprend l'utilité, la nécessité d'une seconde Chambre.

L'opportunisme est bien bon. Il sait d'ailleurs que la suppression du Sénat n'irait pas toute seule. Il le reconnaît avec une louable franchise : « La suppression du Sénat ! » — ainsi, s'exprime-t-il, — la suppression du Sénat ! c'est facile à dire, mais très difficile à obtenir par les procédés égaux, les seuls qu'un républicain puisse vouloir employer. D'après la Constitution, il faut l'assentiment du vénérable corps lui-même, et vraiment nous ne voyons pas comment on s'y prendrait pour gagner à cette cause un seul des groupes siégeant au Luxembourg. » Nous ne le voyons pas non plus, et nous croyons que l'apportunisme, en prenant la résolution de se montrer magnanime, a fait, somme toute, ce qu'il pouvait faire de mieux. La magnanimité le tire d'un mauvais pas, s'il est vrai qu'il ne puisse se venger du Sénat qu'en obtenant sa suppression, et si cette supression est, comme il le reconnaît, plus facile à demander qu'à obtenir.

Toutefois, si l'opportunisme veut bien pardonner au Sénat en tant qu'institution, s'il veut bien consentir à ne pas poursuivre la suppression de la seconde Chambre, il croit cependant que le rejet du scrutin de liste est un acte qui ne saurait se passer de sanction. Cette sanction l'opportunisme a imaginé de la chercher dans la réforme de la loi électorale du Sénat. Ainsi le Sénat a refusé de réformer la loi électorale de la Chambre des députés ; pour l'en punir on réformera sa propre loi électorale. Seulement la encore on ne pourra se passer du consentement du Sénat, et s'il a pu refuser la réforme électorale proposée pour la Chambre des députés, à plus forte raison pourra-t-il repousser la réforme proposée pour sa propre loi électorale.

On sent bien que tout cela n'est pas sérieux et n'est pas même considéré comme tel par ceux qui l'imaginent. Aussi nous dispenserons-nous d'examiner les raisons par lesquelles le journal de M. Gambetta s'efforce d'établir que la loi électorale du Sénat doit être réformée, afin qu'à l'avenir le même esprit règne au Sénat et à la Chambre, et que celle-ci n'ait plus à redouter l'opposition de celui-là. Non, tout cela n'est pas sérieux, et tout cela n'est mis en avant que pour dissimuler l'embarras mortel dans lequel M. Gambetta et ses amis sont plongés. On ne peut pas plus toucher à la loi électorale du Sénat qu'on ne peut toucher au Sénat lui-même. Mais il faut bien dire quelque chose, quand ce ne serait que pour cacher au public à quel point on est déçu, déconcerté, décontenancé.

Le bon M. Bardoux, homme simple et droit, dédaigne des subterfuges indignes de sa franchise et ne cherche pas à dissimuler sous de vains prétextes l'embarras auquel le rejet du scrutin de liste l'a réduit avec tous ses amis. Il a si bien conscience, au contraire, de cet embarras, il sait si bien que les partisans du scrutin de liste sont dans l'impuissance absolue d'entreprendre quoi que ce soit contre le Sénat ou contre le président de la République avant la fin de la session, qu'il a imaginé de proposer à ses amis, pour échapper aux ennuis d'une situation intolérable, de retourner chacun chez soi. Allons-nous-en ! s'écrie l'auteur infortuné de la proposition du scrutin de liste. Allons-nous-en ! à la maison ! Ce cri, parti du cœur, a été formulé par l'honorable député du Puy-de-Dôme sous forme de projet, de la façon suivante :

La Chambre,

En présence de la situation politique, considère sa mission comme terminée et demande à M. le président de la République de prendre les mesures nécessaires pour que les collèges électoraux soient convoqués le 17 juillet prochain.

Pour être tout à fait exact, M. Bardoux aurait dû dire, au lieu de : « en présence de la situation politique, » — « en présence de la situation désagréable et passablement ridicule que nous a faite le rejet du scrutin de liste, etc., etc. » Le fait est qu'on a rarement vu, dans l'histoire parlementaire, de situation plus piteuse et ajoutons bien vite, plus méritée.

Vouloir changer capricieusement, arbitrairement, sans aucune nécessité, tirée soit de l'intérêt général, soit de l'intérêt de son propre parti, la loi électorale existante ; fatiguer le pays pendant de longs mois avec cette question, sans réussir à l'y intéresser ; persévérer cependant dans son projet ; inventer des billevesées, sans rime ni raison, sur la nécessité « d'élever l'élection » en agrandissant le collège électoral ; établir des distinctions, que le bon sens désavoue, entre les intérêts généraux et les intérêts locaux ; soutenir cette thèse contrairement aux vœux du pays, qui a soif de stabilité et qui ne peut que perdre à l'établissement d'un régime électoral qui favorise les intrigants, les prétendants, les hommes plébiscitaires ; soutenir cette thèse sans talent, sans éclat, avec le ton et l'allure d'un régent ; en fatiguer, en rebattre nos oreilles ; réussir cependant, grâce au concours intéressé de M. Gambetta, à la faire triompher par un vote de surprise à la Chambre ; s'abandonner alors à une joie immodérée, et venir donner tout à coup du nez contre la résistance inattendue du Sénat ; — vraiment, il y a là une situation plus digne du vaudeville ou de l'opérette que de la scène politique et à laquelle nous concevons, pour notre compte, qu'on cherche à se soustraire à tout prix, fût-ce par la dissolution.

Toutefois les opportunistes témoignent d'un si vif désir d'échapper à l'embarras de leur situation par l'expédient d'une séparation anticipée que, le Gouvernement fera bien de réfléchir s'il n'aurait pas intérêt à laisser au contraire la situation actuelle se prolonger. Si les opportunistes n'ont rien de plus urgent à proposer au pays que la réforme de la loi électorale du Sénat, on ne voit pas pourquoi on ne les obligerait pas, avant de se séparer, à achever tout ou partie de la besogne parlementaire qu'ils ont commencée. Qui donc oblige le Gouvernement à devancer l'époque de la séparation des Chambres pour être agréable à M. Gambetta ? Est-ce donc à lui à tirer l'opportunisme d'embarras ?

LE CLERGÉ

On lit dans la *Patrie* :

Le gouvernement continue à avoir du clergé une terreur ridicule.

Tous ses actes sont des manifestations, tous ses sentiments religieux... ont un but éclectoral.

Ainsi nous pouvons affirmer que M. Constans, après un long entretien avec M. Fallières, a jugé à propos d'envoyer des agents secrets à Cambrai, à Arras et à Lille, pour prendre tous les renseignements possibles sur le congrès eucharistique qui se tiendra à Lille les 28, 29 et 30 juin.

M. Constans dit que dans ce congrès on discutera le rôle du clergé dans les élections.

Quant à M. Fallières, il ajoute que le congrès est organisé par les jésuites, qui vont combiner leur prochain retour en France.

Habitués à conspirer dans les antres de la franc-maçonnerie, les révolutionnaires au pouvoir s'imaginent apparemment que, chez les catholiques, on agit à leur imitation. Nous svons à peine besoin de dire à quel point ils se trompent. En tout cas, si les catholiques conspirent, c'est à ciel ouvert et ils ne cachent pas leurs desseins.

Pour ce qui concerne spécialement le congrès eucharistique, les agents de MM. Constans et Fallières, s'ils veulent se renseigner sur ce qu'il prépare, n'ont qu'à consulter le programme qui a été publié. Il y verront qu'il s'agit principalement de réparer, par des actes de piété, les outrages faits au Dieu de l'eucharistie par les sectateurs de l'impiété.

LE CONGRES OUVRIER DE SAINT-ETIENNE

Voici les résolutions qu'a votées le congrès :

1. Le parti socialiste doit s'organiser en vue des élections prochaines. Il devra prendre part à la lutte électorale ;

2° Les chambres syndicales doivent se fédérer afin d'augmenter leur force de résistance et leurs moyens d'action ;

3° Tout groupe qui fera grève en dehors des conditions posées par le comité fédéral sera considéré comme agissant à ses risques et périls ;

4° Avant de se mettre en grève, tout groupe rattaché au comité fédéral devra l'avertir de ses intentions et lui soumettre la question de l'opportunité de la grève. Le comité fédéral se prononcera sur cette opportunité et sur les ressources qu'il conviendra d'allouer aux grévistes.

5° Il est actuellement impossible de fonder un journal quotidien qui représente et soutienne les idées du parti collectiviste. Mais on devra fonder un Bulletin mensuel qui sera répandu à profusion. De même, il faudra multiplier les brochures.

6° Il faut assurer immédiatement l'organisation des ouvriers collectivistes par groupes locaux, cantonaux, départementaux et régionaux.

Ces six premières résolutions s'appliquent à l'organisation du parti socialiste, qui était la première question inscrite au programme.

Une deuxième question visait la propriété et le salariat.

Le congrès a décidé le retour à l'Etat, au bénéfice de tous et par tous moyens, du sol, du sous-sol, et de tous les instruments de travail.

Sur la troisième question, concernant la situation de la femme, le congrès a prononcé que la femme est l'égale de l'homme ; que l'enseignement doit être intégral pour les enfants des deux sexes ; et que les citoyennes doivent réclamer leur émancipation et l'égalité des droits économiques.

Une quatrième question se rapportait à l'instruction civile.

Le congrès a déclaré que l'instruction doit être intégrale et identique. Elle doit avoir lieu par les soins de la collectivité. L'éducation serait laissée à la famille, mais à la condition que les enfants soient entretenus par la collectivité.

Après l'adoption de ces résolutions, la réunion d'un prochain congrès est décidée. Il s'occupera spécialement de la transformation de l'instruction et de l'éducation.